

Séance du 20 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	33	30

Date de la convocation : 13.03.2023  
Date d'affichage : 14.03.2023  
Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-trois et le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

**PRESENTS** : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT, Madame LENGARD, Monsieur NIANE, Madame DUCLAU, Monsieur NIATI, Madame LITWINSKI, Monsieur BIANCHI, Madame RHOUN, Monsieur LAUBERTHE, Mesdames HULIN, VESSAH, Monsieur CAMPEIS, Madame HABERT, Monsieur AGARD, Madame SOUFI, Messieurs ABDELLAOUI, EDOM, JLASSI, Mesdames THELUS ROSINEL, AWALE GUEDE, BETHUNE, Monsieur NDOYE, Madame ARPACI.

**PROCURATIONS** : Monsieur GOUET-YEM pour Monsieur NIANE, Monsieur VEY pour Madame LENGARD, Madame KOMBO-TSIMBA pour Monsieur NIATI, Madame AUDET pour Monsieur ABDELLAOUI, Monsieur CARRARA pour Monsieur LAUBERTHE.

**ABSENTS** : Madame BITTY KOUAKOU, Monsieur AMIENS, Madame POCHOT,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur FLAHAUT.

**de la délibération**

Signature d'une convention-cadre constitutive de groupement de commandes en vue du lancement d'un accord-cadre portant sur les fournitures administratives et de bureau ainsi que la fourniture de papier

Rapporteur : N. Rhoun

N° 2023-16

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1414-1 et L.5211-4-4,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article L.2113-6,

VU la convention constitutive du groupement de commandes,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de passer un marché pour obtenir des prix plus avantageux,

**CONSIDÉRANT** que le présent groupement est composé de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud et des villes de Bondoufle, Cesson, Combs-la-Ville, Etiolles, Evry-Courcouronnes, Grigny, Lieusaint, Lisses, Nandy, Ris-Orangis, Savigny-le-Temple, Tigery, Vert-Saint-Denis,

**CONSIDÉRANT** que la ville de Lieusaint n'adhéra qu'au groupement de commandes relatif à la fourniture de papier,

Après l'avis de la commission générale en date du 06 mars 2023,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE,**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-cadre constitutive de groupement de commandes composé de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud et des villes de Bondoufle, Cesson, Combs-la-Ville, Etiolles, Evry-Courcouronnes, Grigny, Lieusaint, Lisses, Nandy, Ris-Orangis, Savigny-le-Temple, Tigery, Vert-Saint-Denis, en vue du lancement du marché de fournitures administratives et de bureau ainsi que la fourniture de papier ; la commune n'adhérant qu'au groupement de commandes relatif à la fourniture de papier ; et à procéder à l'exécution des stipulations de celle-ci,

**Article 2** : D'accepter la désignation de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud comme coordonnateur du groupement de commandes pour effectuer les missions conformément aux dispositions prévues par la convention constitutive.

**Le maire :**

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

  
Le secrétaire de séance  
Sébastien FLAHAUT

POUR EXTRAIT CONFORME  
LIEUSAIN, le 20 mars 2023

  
Le Maire,  
Michel BISSON